RAPPORT ANNUEL 1981-1982

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

RAPPORT ANNUEL 1981-1982

Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2022, rue Lavoisier, bureau 165
Sainte-Foy, Québec
G1N 4L5
(418) 683-2379

Dépôt légal 3e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 7
Les membres du Bureau 9
Le comité administratif 10
Le personnel permanent 10
Le rapport du président 11
Rapport d'activités du Bureau 14
Rapport d'activités du comité administratif 19
Rapport d'activités des comités 21
Renseignements généraux 25
États financiers au 31 mars 1982 26

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

André Duchesne, ing.f.
Président

Québec, octobre 1982

Monsieur André Desgagné, président
Office des professions du Québec
930, Chemin Sainte-Foy
Québec G1S 2L4

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments très distingués.

André Duchesne, ing.f.
Président

Québec, octobre 1982

LES MEMBRES DU BUREAU

Les ingénieurs forestiers	*Représentant de la région*
M. Yves Barrette	*Québec*
M. René Barry	*Québec*
M. Michel Bilodeau	*Côte-Nord*
M. Georges Blais	*Trois-Rivières*
M. Jean Brunet	*Québec*
M. Jean-Louis Caron	*Québec*
M. André Duchesne	*Montréal — Estrie*
M. Gilles Frisque	*Québec*
M. Rosaire Gagné	*Saguenay — Lac-Saint-Jean*
M. Yves Lemieux	*Bas-Saint-Laurent — Gaspésie*
M. Marcel Létourneau	*Québec*
M. Réjean Marois	*Outaouais*
M. Jean-Claude Morency	*Abitibi — Témiscamingue*

Nommés par l'Office des professions du Québec:

M. Jacques Bégin
M. Jean-Louis Rioux
M. Émile Simard

LE COMITÉ ADMINISTRATIF

M. André Duchesne, président
M. Jean-Louis Caron, vice-président
M. Jean Brunet, trésorier
M. René Barry
M. Émile Simard

LE PERSONNEL PERMANENT

M. Marc Côté, ing.f., secrétaire général
M. Luc Bouthillier, ing.f., secrétaire général adjoint
Mme Murielle Lortie, secrétaire de direction
Mlle Sylvie Vallée, agent de bureau

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Il me fait plaisir de présenter à tous les membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec un résumé des préoccupations et des réalisations du Bureau au cours de l'année 1981-1982.

La toute première réunion du Bureau fut marquée par le dévoilement du nouveau symbole graphique de l'Ordre. Sa sobriété et sa visibilité ne pourront que contribuer à notre effort de sensibilisation publique devenu traditionnel. Cet effort s'est concentré cette année sur deux volets étroitement reliés:

1) *publiciser l'état réel de la forêt québécoise*
2) *formuler et défendre les orientations et politiques de l'Ordre en aménagement forestier.*

Le premier objectif s'est révélé difficile à concrétiser. En effet, malgré le torrent de données qui a circulé lors de la présentation des plans de gestion en forêt publique, le portrait que l'on recherchait est demeuré flou et sujet à controverses. L'Ordre a donc adressé en mai dernier une requête au ministre de l'Énergie et des Ressources pour qu'il rende public un point de vue officiel sur l'état de la forêt. Il sera par la suite possible d'évaluer la situation à partir de données qui, à tout le moins, seront homogènes.

Le second volet de notre effort a déjà pu bénéficier de l'expérience des anciens présidents réunis en comité consultatif depuis l'an dernier. Rétrospectivement, l'Ordre a en effet toujours su formuler et défendre son point de vue en aménagement forestier. Il a été moins habile, par contre, à profiter des événements du domaine forestier pour faire connaître son point de vue, principalement en raison du mécanisme de prise de position en usage. Pour commenter l'événement, les porte-paroles de l'Ordre pourraient avantageusement se référer aux positions déjà prises. On a donc, dans un premier temps, identifié les domaines qui ont déjà fait l'objet d'analyses et de prises de position, de même que ceux qui méritent notre attention. L'ensemble de ces documents fournira à nos porte-paroles les données nécessaires à une

réaction rapide, au diapason des moyens de communication modernes.

Entretemps, le Bureau a autorisé comme d'habitude des avis sur, entre autres, les stages de formation professionnelle et le rapport du Conseil consultatif de l'environnement sur l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques.

Le succès du congrès d'octobre 1981 a par ailleurs fortement contribué à la réalisation de nos objectifs grâce aux reportages et aux documents publiés en relation avec cet événement, mais aussi aux témoignages de forestiers de toutes affiliations animées d'une préoccupation commune: une meilleure gestion et une utilisation plus efficace de nos forêts. Le vivant esprit de collaboration perçu durant le congrès s'est concrétisé entre autres par une première rencontre officielle entre les hauts officiers du M.E.R. et le Bureau, en février dernier.

Cet esprit de collaboration s'est aussi manifesté dans les rencontres avec les autres professionnels de l'aménagement du territoire qui aboutiront vraisemblablement bientôt à la création d'un «Conseil» des professionnels de l'aménagement. Nous avons là une nouvelle occasion de nous affirmer au sein de notre société.

Toujours dans la même veine, le Bureau a négocié une entente avec l'Institut forestier du Canada en vue de participer à l'organisation du congrès forestier international qui se tiendra à Québec en août 1984. L'expérience aidant, cette collaboration s'annonce d'ores et déjà comme un succès à tous les égards.

Dans un tout autre ordre d'idées, nous avons dû faire face, depuis plusieurs années, à de sérieux problèmes dans l'exercice de notre mandat de protection du public. Après consultation avec l'Office des professions, le Bureau s'est donc résolu à commander à nos aviseurs légaux une nouvelle analyse de notre loi constitutive. Cette analyse a déjà confirmé certaines lacunes sérieuses et aboutira incessamment à des recommandations quant aux correctifs nécessaires et aux moyens de les réaliser.

Voilà, très brièvement résumé, le travail d'une année. Je m'en voudrais de ne pas souligner ici l'ingrédient essentiel de notre progression: la participation active des administrateurs, des membres des divers comités et de nos permanents. Le travail d'équipe des uns et l'appui indéflectible des autres ont constamment effacé les aspects moins agréables de la présidence et m'ont permis de ne garder de cette année très vite écoulée que de riches souvenirs.

André Duchesne, ing.f.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

RÉFORME, CONSOLIDATION ET OUVERTURE

C'est sous ces trois termes que l'on peut désigner l'action déployée par les membres du Bureau au cours de l'exercice 1981-1982. Réforme, parce que, de la politique de perception des cotisations jusqu'au texte législatif définissant la profession d'ingénieur forestier, nos administrateurs se sont acquittés d'une tâche d'actualisation peu banale sans pour autant tout bouleverser. Consolidation, à cause des énergies investies à proposer un plan de développement à des éléments de programme déjà très solides comme l'inspection professionnelle ou la formation continue. Ouverture, par l'assiduité démontrée à présenter l'état réel de la forêt québécoise à travers différentes manifestations publiques.

UNE ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

Dès leur première séance de travail, les administrateurs s'entendirent pour reformuler la loi sur les ingénieurs forestiers. Du même souffle, ils arrêtèrent un échéancier pour encadrer ce projet de révision. Toujours en cours, cette démarche vise trois objectifs et connaîtra sa conclusion en 1983. À cette fin, on a retenu les services de nouveaux aviseurs légaux de manière à rencontrer le plus adéquatement possible les exigences de l'Office des professions du Québec et du ministre responsable de l'application des législations professionnelles.

La volonté de simplifier les dispositions légales régissant notre profession justifie prioritairement le déclenchement de cette opération. Par ailleurs, l'importance d'établir des concordances avec les autres lois connexes à notre domaine d'intervention découle d'une trivialité sur laquelle il est inutile d'insister. Rappelons simplement que la loi sur les ingénieurs forestiers a été sanctionnée en 1921 et n'a pas connu de modifications majeures alors que la flore législative québécoise se multipliait allègrement. Sujet à une pression évolutionniste comparable, notre champ de pratique mérite aussi une définition plus actuelle.

À n'en pas douter, une investigation juridique de cette envergure a accaparé bien des énergies et engendré d'autres initiatives similaires. Les membres du Bureau ont donc autorisé le secrétaire général à produire des études préliminaires sur une éventuelle refonte de nos règlements. Destinés à réfléchir une compréhension plus juste des modalités d'exercice du génie forestier, nos règlements, dans leur version refondue, afficheront un caractère plus large comme dans le cas des stages de formation professionnelle ou plus incisif, par exemple au niveau du code de déontologie.

DES RAFFINEMENTS STRUCTURELS

Durant cet exercice, les facteurs internes à la gestion de notre corporation professionnelle furent exposés au même vent revivifiant. Les principes inhérents au mécanisme d'inspection professionnelle furent réévalués à la lueur d'un examen global conjugant historique, mode de fonctionnement et implications financières. Convaincus de l'intérêt de ce système, les administrateurs optèrent pour une intensification du nombre d'ingénieurs forestiers visités annuellement. Conséquemment, les conditions d'échantillonnage et d'exclusion furent reprécisées. On nomma un troisième inspecteur en la personne de M. Charles-Édouard Lafond.

En matière de formation continue, le recours presque intégral aux ressources de la Faculté de foresterie de l'Université Laval suscita un débat encore inachevé. Le statut de retraité et sa cotisation afférente connurent une mise à jour dans la fixation de l'âge minimal d'admissibilité à 65 ans et du taux de cotisation à 20 p. 100 de celle imposée aux membres réguliers. La dotation monétaire du poste publicité de notre budget relança la discussion sur nos pratiques publicitaires. Les devoirs et privilèges des administrateurs allongèrent eux aussi la liste des considérations du Bureau. Finalement, une réflexion sur la cotisation annuelle motiva une hausse de 17 p. 100 de son tarif et entraîna la fin d'une attitude tolérante à l'égard des retardataires à son paiement. Remarquons au passage que le statut de membre à la retraite fut octroyé à dix individus et que le droit de pratique fut reconnu à 87 nouveaux ingénieurs forestiers.

DES CONTACTS AVEC L'EXTÉRIEUR

Au plan des communications avec l'extérieur, il est significatif de constater que l'inauguration du mandat des administrateurs en 1981-1982 s'amorça avec la présentation officielle du nouveau symbole graphique. Par la suite, on enchaîna avec l'acceptation du protocole de remise de la médaille de l'Ordre, haute distinction attribuée à un ingénieur forestier dont les états de service envers la profession attestent d'un mérite exceptionnel. Dans la distinction d'une image de marque par des signes physiques, le renouvellement de l'appel à l'affichage du permis de pratique constitua un acte supplémentaire à porter au crédit du Bureau.

Cependant, des gestes à portée plus forestière caractérisèrent l'exercice 1981-1982. Ainsi, l'Ordre s'attacha au dossier du zonage agricole de façon à ce que la Commission de la protection du territoire agricole s'adjoigne les services d'ingénieurs forestiers. De plus, la définition du concept d'érablière dans le cadre de cette loi provoqua le concours de l'Ordre à un groupe de travail du ministère de l'Énergie et des Ressources. D'un autre côté, les membres du Bureau réagirent très favorablement à l'idée d'un front commun des associations de forestiers professionnels du Canada afin d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral notamment, en matière de développement des ressources humaines.

Dans la veine de la formation, l'institution d'un fonds destiné à encourager les études avancées en foresterie rejoignit un consensus sans se traduire en une réalisation concrète. Le sempiternel litige des conditions supplémentaires au diplôme pour l'exercice d'une profession amena l'Ordre à adhérer à l'opinion du Conseil interprofessionnel du Québec. Les administrateurs convinrent de la responsabilité des corporations professionnelles en termes d'initiation à la pratique, malgré leur scepticisme sur une relance possible des comités conjoints de la formation.

En plus de la sollicitation du CIQ, le Bureau dut se pencher sur une demande de collaboration du comité organisateur du congrès forestier international prévu pour 1984. Après de multiples tergiversations et une vague promesse d'implication de la part du

MER, l'Ordre rallia l'Institut forestier du Canada et la Society of American Foresters sous le commandement unique de HAMPCO'84. Parallèlement, les autorités de l'Ordre acquiescèrent au projet de rencontre annuelle d'échanges avec l'état major du sous-ministre associé aux forêts du ministère de l'Énergie et des Ressources.

L'apparition sur la place publique de questions particulières amena les administrateurs de l'Ordre à forger des opinions spécifiques à notre organisme. Le projet de stratégie forestière nationale, par exemple, entraîna une réaction favorable déplorant la pauvreté des investissements fédéraux en foresterie. Pour sa part, un avis du Conseil consultatif de l'environnement dénigrant l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques provoqua une riposte immédiate, alors que le débat sur la méthode sylvicole la plus appropriée aux feuillus nobles du Québec déboucha sur la tenue d'un colloque. Pourtant, c'est encore l'objectif d'une publicisation de l'état réel de la forêt québécoise qui draina les efforts du Bureau et ce, malgré les apparences souterraines du travail accompli.

LES AFFAIRES COURANTES

Quant aux dossiers d'aspect moins prioritaire traités durant les rencontres du Bureau en 1981-1982, notons-en sept dignes de mention. Ainsi, en est-il du soutien mitigé octroyé à la municipalité de Lac Tremblant nord pour son règlement d'encadrement des activités forestières. La demande d'une contribution québécoise au groupe Canada-URSS tentant d'établir une réciprocité scientifique en foresterie se classe aussi sous cette rubrique. Il en va de même de l'intention de regrouper les initiatives en terminologie forestière, des démêlés avec la Commission des droits et libertés de la personne, de l'étude du passage de la sous-région Rivière-du-Loup — Témiscouata de la région électorale 03 à la région électorale Bas-Saint-Laurent — Gaspésie, de la survie du tournoi de golf et de l'histoire de la non-éligibilité des ingénieurs forestiers à valider des formules de demandes de passeport.

Enfin, soulignons la tentative des administrateurs pour arrêter une politique de laquelle l'Ordre se réclamerait dans la formulation de ses opinions. Mais, l'expression d'un projet politique représentatif exigeant un travail énorme, on résolut de s'aligner sur un idéal de cohérence et de continuité. Et, conséquemment, au cours de leurs

six rencontres en 1981-1982, les membres du Bureau se conformèrent à ce souhait.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice 1981-1982, le comité administratif s'est réuni à six reprises. En plus d'expédier les affaires courantes, les membres du comité administratif ont consacré beaucoup d'efforts à la visibilité de l'Ordre sur la place publique. Les points suivants composèrent le menu des agendas attachés à ces réunions:

- *Programme d'action de l'Ordre pour l'année en cours.*
- *Publicisation du nouveau symbole graphique de l'Ordre.*
- *Établissement d'un mécanisme de collaboration avec l'hebdomadaire «La Terre de Chez nous».*
- *Étude de la situation de l'arboriculture au Québec.*
- *Accord pour la création d'un fonds destiné à favoriser les études avancées en foresterie.*
- *Entente sur les modalités de diffusion d'un numéro spécial de «L'ingénieur» traitant de la biomasse forestière.*
- *Interrogations sur la deuxième phase du projet de l'Agence canadienne de développement international visant l'implantation d'un service d'inventaire permanent et d'aménagement forestier au Zaïre.*
- *Démarches pour favoriser la participation d'ingénieurs forestiers à un groupe de travail CANADA-URSS en foresterie.*
- *Appui à une demande du club des ornithologues du Québec.*
- *Endossement d'un projet de communication au symposium d'horticulture ornementale de 1982.*
- *Réaction à la fermeture du Centre écologique de Harrington.*
- *Fixation d'un principe de collaboration avec la revue Science et Technologie.*
- *Étude des amendements à la loi sur la qualité de l'environnement.*
- *Participation au comité organisateur du congrès mondial forestier de 1984.*
- *Définition du statut de membre retraité.*
- *Considérations sur les coûts et l'utilité de l'annuaire des membres.*
- *Précisions du mécanisme d'inspection professionnelle.*
- *Fixation d'un tarif pour la diffusion d'offres d'emploi.*
- *Libération partielle du secrétaire général adjoint.*

— *Choix du lieu et de la date pour le congrès 1982.*
— *Octroi d'un appui financier aux responsables de la formation continue.*
— *Soutien financier à la Semaine des sciences forestières de l'Université Laval.*
— *Réception du rapport sur l'activité des membres de la région de Québec à la Forêt Montmorency.*
— *Prescription des modalités relativement à la frappe de la médaille de l'Ordre.*
— *Négociation des contrats de travail du personnel permanent de l'Ordre.*
— *Examen du déroulement de la perception de la cotisation pour l'exercice 1982-1983.*
— *Analyse de la situation financière de l'Ordre.*

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Entraîné dans un mécanisme de mieux en mieux rodé, le comité d'inspection professionnelle a encore augmenté son activité en tenant trois réunions, alors que ses inspecteurs visitaient 116 membres, soit l'objectif fixé par le Bureau. Ceci représente deux fois plus de visites d'inspection que durant l'exercice précédent, entraînant un accroissement proportionnel des dépenses. L'aide financière de l'Office des professions du Québec pour ce programme n'a augmenté que d'un maigre mille dollars, s'établissant à 4 600$.

Au cours de cette année, le Bureau a réévalué la démarche d'inspection professionnelle et a établi que tous les ingénieurs forestiers inscrits au tableau des membres étaient soumis à l'inspection, y compris les retraités, les étudiants à plein temps aux études avancées, les tout jeunes diplômés et les membres déjà visités. Toutefois, dans une région donnée, le nombre des membres dans ces quatre catégories ne peut excéder 10 p. 100 du nombre total de membres désignés au hasard dans cette région.

Pour éviter des situations qui auraient pu devenir embarrassantes, les deux inspecteurs, MM. Daniel Gagnon et François Matte ont cédé leur place au comité. Ils continuent cependant à assister aux réunions pour y soumettre leur rapport, mais ils n'ont plus droit de vote. Leurs successeurs sont MM. Jean-Guy Fréchette et Marius Mignault qui rejoignent le secrétaire M. Marc Côté, le président M. Yves G. Ouellette et M. Louis-René Pedneault.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Ce comité a été inactif au cours de l'exercice écoulé. Bien que quelques cas aient été soumis au syndic, M. Moïse Verret, celui-ci, après enquête, n'a pas jugé indiqué de porter plainte devant le comité de discipline. Le syndic a transmis aux personnes concernées les résultats de ses enquêtes, assortis des recommandations appropriées.

Depuis le 1er janvier 1982, M. Léonce E. Roy, avocat de Québec, assure la présidence du comité.

COMITÉ D'EXAMINATEURS

Formé en vertu de notre loi constitutive, le comité d'examinateurs a tenu les deux rencontres que prévoient nos règlements. L'année, à ce chapitre, a été relativement calme avec seulement sept dossiers étudiés, dont un seul a débouché sur l'émission d'un permis. Dans les autres cas, un effort des candidats à se soumettre à l'examen de législation forestière permettrait un règlement définitif du dossier.

Les ingénieurs forestiers, MM. Gérald Gagné, Marcel Pinard et Roland Therrien, désignés par le Bureau, formaient équipe avec les représentants nommés par la Faculté de foresterie et de géodésie, MM. Michel Dessureault et Marcel Lévesque.

COMITÉ CONJOINT DE LA FORMATION EN GÉNIE FORESTIER

Conformément à la prédiction du dernier rapport annuel, ce comité est entré dans une profonde léthargie en 1981-1982. Nos représentants sur ce groupe triparti, MM. Michel Boudoux et Claude Godbout, n'ont donc pas pu bénéficier de son activité pour éprouver leur disponibilité à l'égard de l'Ordre. Cependant, rappelons la portée du mandat de ce lien organique avec la Faculté de foresterie et de géodésie de l'Université Laval pour saisir les conséquences de son dessèchement.

En effet, à caractère strictement consultatif, ce comité est investi légalement d'un pouvoir de recommandation au sujet de la formation des ingénieurs forestiers. Tout d'abord orientée sur les programmes académiques de base en génie forestier, l'action de ce comité devrait aussi porter sur les mécanismes d'évaluation donnant accès à la profession. La question des stages de formation professionnelle et des examens professionnels serait donc intimement liée aux verdicts et commentaires de ce groupe d'échanges. De plus, la formation continue compléterait la zone d'étude de ce comité. À elle seule, cette énumération démontre l'intérêt d'un tel regroupement aviseur. Sa réactivation devrait donc s'imposer dans les mois à venir.

COMITÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En 1981-1982, le programme de formation professionnelle a été entièrement réalisé par l'intermédiaire de la direction de l'Extension de l'enseignement universitaire. Cette situation particulière

a été provoquée par plusieurs facteurs dont une rareté de ressources financières et humaines.

Après avoir dégagé quelques-uns des principaux cours à offrir, le comité a délégué l'organisation des activités au département d'aménagement et de sylviculture de la Faculté de foresterie et de géodésie qui s'est chargé de recruter les professeurs, d'établir les contenus de cours et de trouver les sources de financement. M. Marcel Lortie a agi comme agent de liaison entre l'Ordre et l'Université et s'est adjoint M. Marc Lamontagne dans la coordination des cinq cours qui ont été suivis par 78 ingénieurs forestiers. Les matières enseignées ont été les suivantes: machinerie forestière I, 2½ jours; traitements sylvicoles, 2½ jours; statistique et échantillonnage, 3 jours; application de l'écologie forestière à l'inventaire forestier, 1 jour; photogrammétrie forestière, 3 jours. Tous les cours ont été dispensés au trimestre d'hiver, en sessions intensives, pour répondre aux préférences de la majorité des membres.

COMITÉ DE PROMOTION DE L'EMPLOI

La recrudescence d'un taux de chômage déjà inquiétant amena les membres du Bureau à créer un groupe de travail pour identifier des interventions possibles de l'Ordre. Frappés par une conjoncture qui laisse à un individu sur deux la chance de décrocher un emploi à la mesure de sa formation, les jeunes diplômés en génie forestier ont besoin d'un effort de mise en marché. En effet, ils écoperaient d'une méconnaissance de la profession en dehors des cadres traditionnels de l'activité forestière.

Fort conscients des limites de leur action, MM. Yves Barrette, Serge Côté, Jacques LaRue, Luc Many et Jacques Pfalzgraf misèrent sur l'importance de stimuler les communications entre la main-d'oeuvre disponible et les employeurs éventuels. Ils distinguèrent deux orientations dans lesquelles investir des ressources. Au niveau des aspirants à la pratique du génie forestier, ils retinrent l'importance de favoriser l'acquisition d'un vécu forestier en dehors du système scolaire. Pour les diplômés éprouvés par le sous-emploi, ils optèrent pour une stratégie de transmission d'informations. Ainsi, il semblerait qu'employeurs et jeunes forestiers s'ignoreraient mutuellement. De plus, l'existence de programmes gouvernementaux

d'intégration des jeunes au marché du travail souffrirait de la même lacune. Notons qu'une vaste enquête impliquant les promotions 1978, 1979, 1980 et 1981 entraîna ces conclusions.

Cependant, malgré la précision des objectifs définis et les moyens mis à la disposition du groupe de travail, les résultats ne furent pas très concluants au cours de cet exercice. Astreints à la première partie de leur mandat par l'occasion d'une intervention immédiate, les membres de ce comité eurent peu d'impact sur la problématique globale. La réduction de la question de l'emploi à un manque de stages pratiques entraîna des réalisations incomplètes en regard des visées de départ. Le prolongement de la vie active et l'élargissement de cette instance devraient permettre de rectifier la situation.

COMITÉ DE LA FORESTERIE EN MILIEU URBAIN

Destiné à dégager la place de l'ingénieur forestier en foresterie urbaine et plus spécifiquement en arboriculture, ce groupe de travail a engendré beaucoup de discussions. Une réalisation concrète devrait apparaître durant le prochain exercice. Notons le concours de MM. Gaston Déry, Gaston Laflamme et Louis Parrot, avec la participation spéciale de M. Jean-Maurice Hamel, agr., aux délibérations de ce comité.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INSCRIPTIONS ET PERMIS

Inscriptions au tableau au début de l'année financière:	*1 234*
Au cours de cette année:	
Permis délivrés	*85*
Réinscriptions au tableau	*3*
Permis révoqués	*0*
Radiations et démissions	*17*
Décès	*6*
Inscriptions au tableau à la fin de cette année:	*1 299*

MEMBRES

Répartition des membres au 31 mars 1982 selon les régions électorales:

Bas-Saint-Laurent — Gaspésie	*83*
Saguenay — Lac-Saint-Jean	*103*
Québec	*617*
Trois-Rivières	*76*
Montréal — Estrie	*183*
Outaouais	*31*
Abitibi — Témiscamingue	*64*
Côte-Nord	*52*
À l'extérieur du Québec	*40*
	1 299

COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle 1981-1982 était de 150,00$ et devait être versé le 1er avril 1981.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 1982

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de «L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC» au 31 mars 1982 ainsi que l'état des résultats, l'état des surplus accumulés et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la corporation au 31 mars 1982, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Girard, Cliche, Labrie, Kelly
Gauvin, Demers et associés
Comptables agréés

Charlesbourg, le 19 avril 1982

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

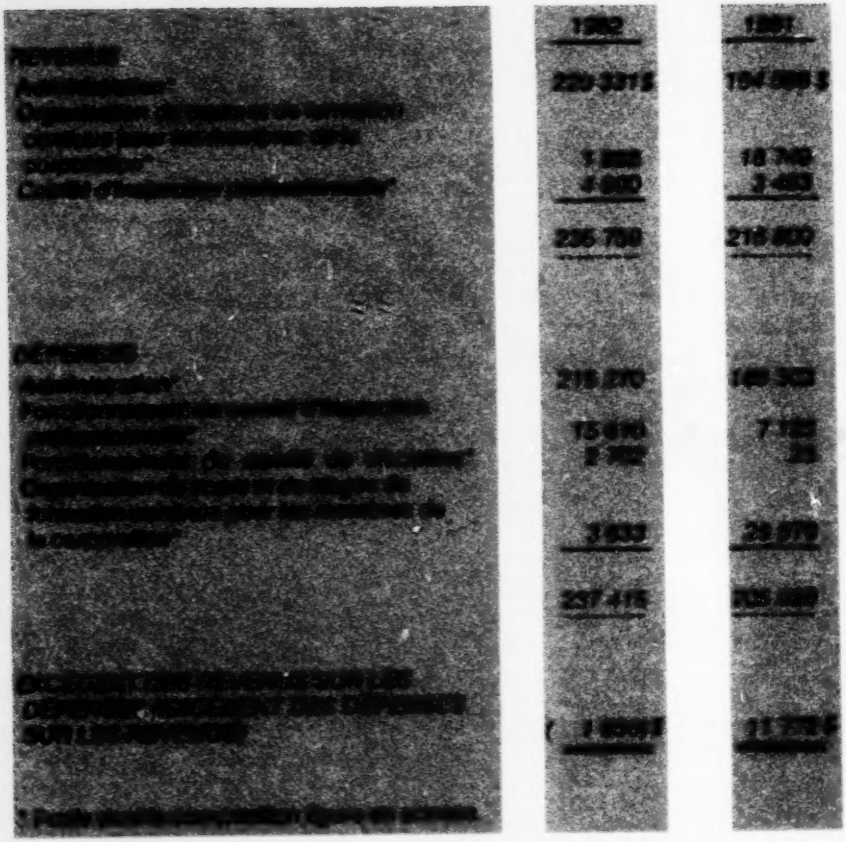

SURPLUS ACCUMULÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
SOLDE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	48 797$	37 025$
AJOUTER:		
Excédent des revenus sur les dépenses	—	11 772
	48 797	48 797
DÉDUIRE:		
Excédent des dépenses sur les revenus	1 656	—
SOLDE, À LA FIN DE L'EXERCICE	47 141$	48 797$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
PROVENANCE DES FONDS		
Excédent des recettes sur les dépenses	—$	11 772$
Plus: Frais n'affectant pas le fonds de roulement - Amortissement	—	1 738
Fonds provenant de l'exploitation	—	13 510
Aliénation d'immobilisations	—	900
	—	14 410
UTILISATION DES FONDS		
Excédent des dépenses sur les recettes	1 656	—
Moins: Frais n'affectant pas le fonds de roulement - Amortissement	1 491	—
Fonds absorbés par l'exploitation	165	—
Acquisitions d'immobilisations	175	7 766
	340	7 766
AUGMENTATION (DIMINUTION) DU FONDS DE ROULEMENT	(340)	6 644
FONDS DE ROULEMENT EXCÉDENTAIRE		
Au début de l'exercice	24 059	17 415
À la fin de l'exercice	23 719$	24 059$

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF

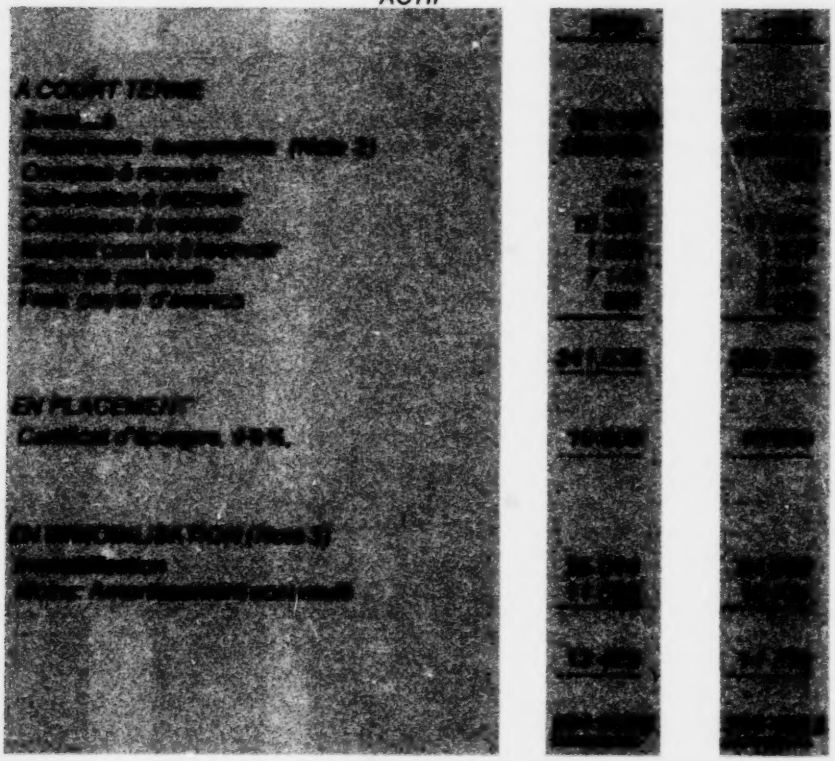

PASSIF

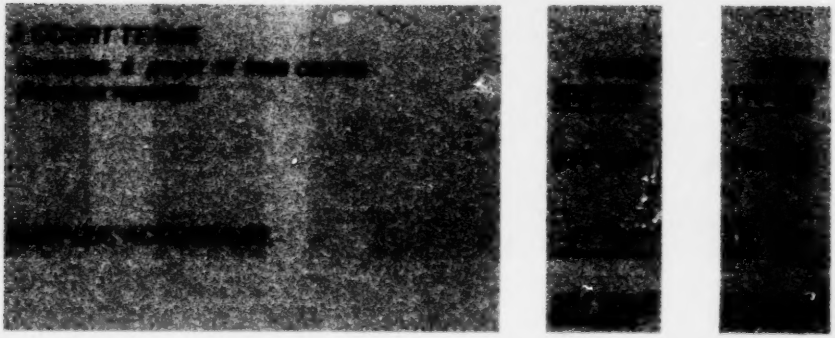

NOTES
AU 31 MARS 1982

Note 1 - CONVENTIONS COMPTABLES

Les principaux principes comptables généralement reconnus, adoptés par la corporation, sont les suivants:

Placements temporaires -

Les placements temporaires sont évalués au coût.

Stock -

Le stock est évalué au coût. La méthode de l'épuisement successif (FIFO) est utilisée pour déterminer le coût.

Placement à long terme -

Ce placement est évalué au coût.

Immobilisation -

L'ameublement et l'équipement de bureau sont évalués au coût et sont amortis suivant la méthode du solde dégressif, au taux annuel de 10%.

Note 2 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

Certificats de dépôts -	*1982*	*1981*
13¾%, échéant le 30 avril 1982	*20 000$*	*— $*
13¾%, échéant le 25 mai 1982	*60 000*	*—*
14%, échéant le 31 mai 1982	*20 000*	*—*
14¼%, échéant le 17 juin 1982	*30 000*	*—*
14½%, échéant le 3 avril 1981	*—*	*10 000*
14¾%, échéant le 22 mai 1981	*—*	*30 000*
14½%, échéant le 15 juillet 1981	*—*	*15 000*
14½%, échéant le 11 septembre 1981	*—*	*30 000*
14½%, échéant le 13 novembre 1981	*—*	*20 000*
	130 000$	*105 000$*

NOTES
AU 31 MARS 1982

Note 3 - IMMOBILISATION

Immobilisation -	*31 mars 1981*	*Acquisitions*	*31 mars 1982*
Ameublement et équipement de bureau	*24 839$*	*175$*	*25 014$*

Amortissement accumulé -	*31 mars 1981*	*Amortissement*	*31 mars 1982*
Ameublement et équipement de bureau	*10 101$*	*1 491$*	*11 592$*
Valeur nette	*14 738$*		*13 422$*

Note 4 - QUOTES-PARTS

Les quotes-parts des activités sont calculées d'après les coûts réels encourus.

ANNEXES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
REVENUS D'ADMINISTRATION		
Cotisations	178 225$	155 734$
Inscriptions et admissions à la pratique	2 600	3 200
Ventes de publications, livres et brochures	643	131
Revenus de placements	16 498	11 675
Congrès annuel	31 365	23 848
	229 331$	194 588$
REVENUS D'ORGANISATION DE COURS ET DE STAGES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DE LA CORPORATION		
Frais d'inscription	1 350$	17 550$
Subvention de l'Office des professions du Québec	478	—
Remboursement de frais de cours	—	1 199
	1 828$	18 749$
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Subvention de l'Office des professions du Québec	4 600$	3 463$

ANNEXES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

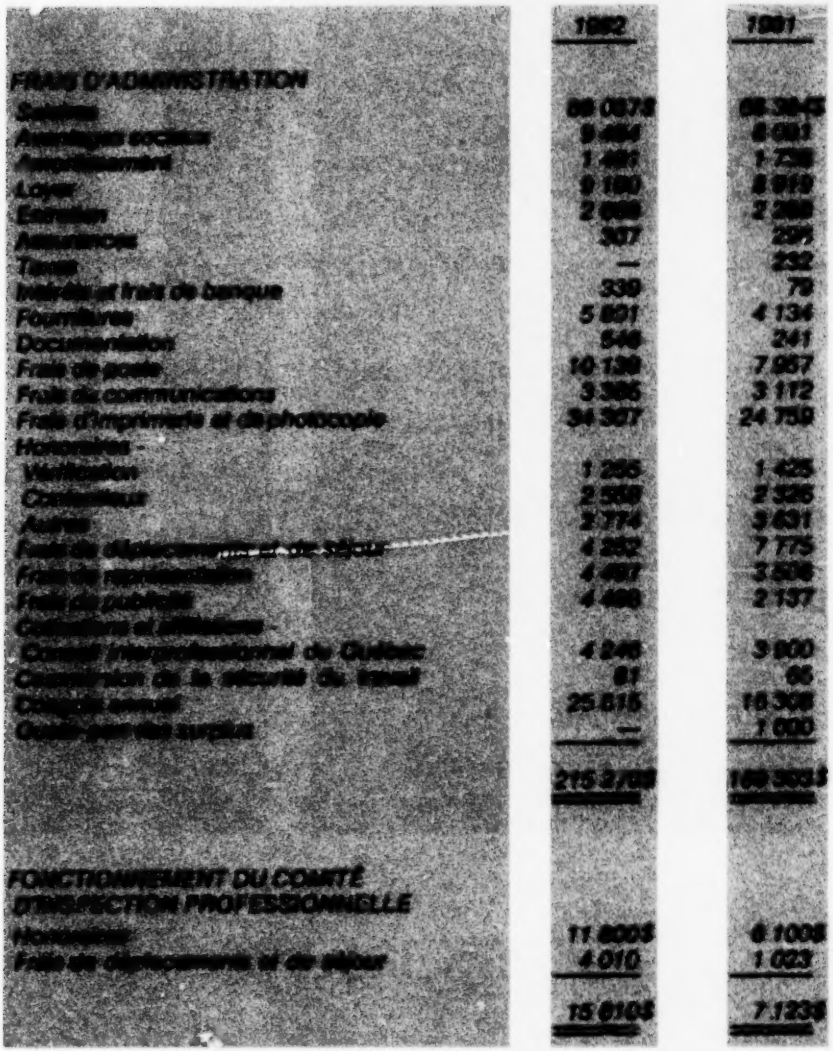

	1982	1981
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires	88 067$	88 384$
Avantages sociaux	9 464	8 681
Aménagement	1 481	1 238
Loyer	9 180	8 919
Électricité	2 668	2 268
Assurances	307	295
Taxes	—	232
Intérêts et frais de banque	330	76
Fournitures	5 891	4 134
Documentation	546	241
Frais de poste	10 138	7 957
Frais de communications	3 365	3 172
Frais d'imprimerie et de photocopie	34 307	24 759
Honoraires :		
Vérification	1 265	1 425
Conseillers	2 569	2 326
Autres	2 774	3 631
Frais de déplacement et de séjour	4 252	7 775
Frais de représentation	4 497	3 506
Frais de publicité	4 496	2 137
Cotisations et affiliations :		
Conseil interprofessionnel du Québec	4 240	3 900
Commission de la sécurité du travail	81	66
Congrès annuel	25 615	16 308
Contribution aux surplus	—	1 000
	215 270$	189 353$
FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Honoraires	11 600$	6 100$
Frais de déplacement et de séjour	4 010	1 023
	15 610$	7 123$

ANNEXES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE DISCIPLINE		
Honoraires	2 470$	—$
Frais de communications	232	23
	2 702$	23$
FRAIS D'ORGANISATION DE COURS ET DE STAGES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DE LA CORPORATION		
Honoraires	2 770$	13 478$
Salaires	—	8 820
Avantages sociaux	—	811
Frais de déplacements et de séjour	783	1 496
Frais de communications	—	17
Frais de poste	—	854
Frais d'imprimerie et de photocopie	—	1 868
Location d'équipement et de salles	280	1 531
Remboursement de frais d'inscription	—	736
	3 833$	29 579$